

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 4 novembre 2024 à 19 heures au 7405, avenue Harley à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière;
 Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
 Samir Admo, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

RÉSOLUTION CA24 170229

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2024 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA24 170230

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 4 octobre 2024, à 17 h 30 et la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 4 octobre 2024, à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Jour du souvenir - 11 novembre • Commémoration du Jour du souvenir de la filiale NDG de la Légion Canadienne – 10 novembre • Fête de Undas (Philippine) – 1^{er} et 2 novembre • Élections à la Commission scolaire <i>English-Montreal</i> – 3 novembre • Élections à la Commission scolaire <i>English-Montreal</i> – félicite les commissaires et les candidats • Situation préoccupante dans certaines écoles de l'arrondissement – support des organismes communautaires offert aux enfants et aux parents touchés • Séance d'information publique de la Ville de Montréal : Amélioration de la mobilité autour du site Glen et de la station Vendôme – 15 octobre • BIXI à l'année – les vélos seront maintenant disponibles tout l'hiver sur le territoire de l'arrondissement • 12.01 – Adoption du Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) • 70.01 - Autoriser l'inscription de trois espaces naturels au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Commémoration de l'Holodomor (génocide ukrainien) – 25 novembre • Journée internationale pour la tolérance –16 novembre • Journée mondiale de l'enfance –20 novembre • Semaine nationale des personnes proches aidantes – 3 au 9 novembre • 20.04 – Contribution financière à la SDC Côte-des-Neiges pour le projet d'animation la Fée des Neiges • 20.06 – Contribution financière à l'organisme Association des marchands du chemin Queen-Mary • 20.09 – Contribution financière à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, pour la réalisation des activités de la « Table habitation sociale et du Chantier salubrité de Côte-des-Neiges » • Participation au colloque « Mieux vieillir à Montréal : des actions concertées pour une vieillesse citoyenne » – 24 octobre • Corvée Dame Nature, organisée par la SDC Côte-des-Neiges – 30 octobre • Cérémonie de citoyenneté canadienne pour les nouveaux arrivants – 3 novembre
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements pour la présence et la participation des citoyen.nes au conseil d'arrondissement au Centre Westhaven • Kristallnacht - commémoration de la Nuit de cristal au Musée Holocauste Montréal - 10 novembre • Jour du souvenir - 11 novembre • Commémoration du Jour du souvenir de la filiale NDG de la Légion Canadienne – 10 novembre • Bilan de l'avant dernière année de mandat : souligne les défis et difficultés rencontrés en tant que membre de l'opposition • 75^e anniversaire des relations bilatérales entre la Canada et les Philippines – 1^{er} décembre • 20^e anniversaire de l'organisme <i>Apathy is Boring</i> – 7 novembre



Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements pour la présence et l'accueil des citoyen.nes au Centre Westhaven • Élections à la Commission scolaire <i>English-Montreal</i> – 3 novembre • Kristallnacht - commémoration de la Nuit de cristal au Musée Holocauste Montréal - 10 novembre • Jour du souvenir - 11 novembre • Commémoration du Jour du souvenir de la filiale NDG de la Légion Canadienne – 10 novembre • Journée Louis Riel – 16 novembre • Commémoration de l'Holodomor (génocide ukrainien) - 25 novembre • Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes - 25 novembre • Présentation de l'état d'avancement des travaux en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques à l'hôtel de ville de Montréal – 29 octobre • 65.01 – Motion demandant le retrait temporaire de l'aménagement cyclable sur la rue de Terrebonne au cours de l'hiver 2024-2025
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements pour la présence et l'accueil des citoyen.nes au Centre Westhaven dans le district Loyola • Fête de Diwali – 31 octobre • Présidentielle américaine 2024 – répercussions des résultats sur les femmes et les personnes trans • Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes - 25 novembre • La Journée du souvenir trans – 20 novembre • <i>Día de los Muertos</i> – 1^{er} et 2 novembre • Soirée des lauréats sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, organisée par Loisirs sportifs CDN-NDG – 25 octobre • Porte à porte pour encourager les citoyens du district Loyola à assister au conseil d'arrondissement • 20.06 – Contribution financière à l'organisme Association des marchands du chemin Queen-Mary • Mise au point concernant le traitement réservé aux élus de l'opposition
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Élections à la Commission scolaire English-Montreal – 3 novembre • Élections à la Commission scolaire English-Montreal – félicite les nouveaux et anciens commissaires • Succès des activités organisées pour l'Halloween aux Rendez-vous NDG au parc Notre-Dame-de-Grâce et au Centre Saint-Raymond • <i>Día de los Muertos</i> – 1^{er} et 2 novembre à l'école Rudolf Steiner • Soirée des lauréats sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, organisé par Loisirs sportifs CDN-NDG – 25 octobre • Soirée d'appréciation du personnel et des bénévoles à l'Association de Soccer Notre-Dame-de-Grâce – 1^{er} novembre • 40.13 – Approbation finale pour le zonage du terrain où se situe l'église <i>Trinity Memorial</i> • Travaux de pavage à l'intersection des boulevard Décarie, de Maisonneuve et du chemin Upper Lachine, ainsi que les viaducs • Commémoration du Jour du souvenir de la filiale NDG de la Légion Canadienne – 10 novembre • Cérémonie de commémoration du Jour du souvenir – 11 novembre • Kristallnacht - commémoration de la Nuit de cristal au Musée Holocauste Montréal - 10 novembre

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Michael Shafter	Commission scolaire English-Montreal
Sharon Sweeney	Équité
Joël Coopieters	Église Saint-Monica – piste cyclable Terrebonne
Steven Jass	Piste cyclable Terrebonne



Irwin Rapoport	Piste cyclable Terrebonne
Georges Christianis	Contravention - stationnement
Hartley Barbar	Déneigement
Emily Cuellar-Villeneuve	Mise à jour sur la Coop Elmhurst et accès au nouveau chalet du parc Coffee

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Nora Kelly	Augmentation des taxes
David Moloney	Ancien site de l'Hippodrome
Robert Lesage	Piste cyclable Terrebonne
Elena Ribarova	Piste cyclable Terrebonne
Kyla Wells	Sécurité et inquiétude face à la montée de l'antisémitisme
Alvaro Tamayo	Sécurisation des trajets cyclables De Maisonneuve / Girouard et Bourret en hiver
Luise Massari	Sécurité du quartier – mini-station de police dans NDG
Elizabeth Gray	Stationnement – arrondissement Lachine
Kathleen Carbone-McNally	Communications avec les citoyens de NDG
Norman Simon	Motion pour un deuxième sommet national pour combattre l'antisémitisme
Sabine Chauvet	Niveau sonore et fréquence du bruit associé à la programmation d'animations au pavillon du parc Notre-Dame-de-Grâce
Jill Murray	Pistes cyclables en hiver
Gabriel Domocos	Trajet d'autobus 161
Jason Savard	Pistes cyclables en hiver
Valerie Keszey	Piste cyclable Walkley
Marie Yvonne Kiely	Théâtre Empress

	4e question et suivante sur un même sujet
	Question ne relevant pas de la compétence de l'arrondissement

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Demande un suivi concernant le prochain emplacement de la halte-chaaleur, considérant le manque de places dans les refuges pour les personnes en situation d'itinérance et l'explosion du nombre de signalements faits au 311 • Demande à connaître quels sont les délais respectables lorsqu'il y a un signalement de vermine ou de moisissure dans un appartement avant d'émettre un avis ou de mettre en place des mesures contre le propriétaire
----------------------	---



Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Demande un suivi concernant la prolifération de rats dans le district Snowdon • Demande un suivi concernant la plainte à la suite de l'implantation du SRRR sur l'avenue Ponsard
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Demande un suivi concernant l'embellissement hivernal et le retour des artères commerciales, des parcs ainsi que des centres communautaires illuminés cet hiver • Demande un suivi concernant le nombre de personnes sans statut légal qui est appelé à augmenter suite à la présentation du projet de loi 71 du gouvernement du Québec
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à savoir si les résultats du sondage de satisfaction pour les Rendez-vous NDG sont disponibles

CORRESPONDANCE

- Lettre datée du 24 octobre 2024 de la paroisse St. Monica concernant des problèmes de stationnement;
 - Lettre datée du 31 octobre 2024 de la paroisse Saint Philip concernant des problèmes de stationnement
-

RÉSOLUTION CA24 170231

ADOPTION - PLAN DE DÉVELOPPEMENT - COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter le Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) pour l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1249943009

RÉSOLUTION CA24 170232

CONTRAT - HALT INC. - ACHAT ABRIS À VÉLOS

ATTENDU QUE le Cocontractant a soumis un prix inférieur à celui offert par 2 personnes en mesure de réaliser le contrat ou par la seule autre, le cas échéant, en mesure de réaliser le contrat qui a un établissement au Québec, conformément à l'article 34 du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias



D'accorder à Halt inc, le contrat pour l'achat de deux abris à vélos aux prix et conditions de sa soumission;

D'autoriser une dépense à cette fin de 47 023,83 \$, incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 000,00 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense totale de 51 023,83 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, à même le fonds de stationnement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1248894004

RÉSOLUTION CA24 170233

DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - PARC JEAN-BRILLANT

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une dépense additionnelle de 50 061,96 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels en architecture de paysage et en génie civil pour la Promenade Jean-Brillant et l'entrée du parc Jean-Brillant, dans le cadre du contrat accordé à Vlan paysage (résolution CA23 170173) majorant ainsi le montant total du contrat de 620 544,22 \$ à 670 606,18 \$, incluant les taxes - entente-cadre 21-1204 - Appel d'offres 21-19074 lot 1;

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1246880009

RÉSOLUTION CA24 170234

DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES S.E.N.C. - CENTRE LE MANOIR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser une dépense additionnelle pour l'ajustement du contrat de services professionnels de la firme Affleck de la Riva Architectes S.E.N.C., dans le cadre du projet de réaménagement, de rénovation et de mise aux normes du Centre le Manoir,



selon les termes du contrat, conformément aux documents de l'appel d'offres public - CDN-NDG-20-AOP-DAI-030;

D'autoriser une dépense additionnelle à cette fin de 187 505,98 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 28 125,90 \$, incluant toutes les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense totale de 215 631,88 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1249949002

RÉSOLUTION CA24 170235

CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET ORDONNANCE - SDC CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter l'ordonnance OCA24 17069 afin d'augmenter de 20 000 \$ le maximum de contribution pouvant être accordé à la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges pour l'exercice financier 2024, passant de 60 000 \$ à 110 000 \$, conformément à l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial* (RCA17 17285);

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges en appui à son projet d'animation, la fée des neiges et approuver le projet de convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1249223007

RÉSOLUTION CA24 17 0236

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 940 \$;

Organisme	Montant et Donateur
<p>Les Petits Frères</p> <p>1141027285</p> <p>4624, rue Garnier Montréal, Qc H2J 3S7</p> <p>Laurent Ropers</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL: 400 \$</p> <p style="text-align: center;">Magda Popeanu 400 \$</p>
<p>Centre Eva Marsden pour la justice sociale et le vieillissement</p> <p>1142847830</p> <p>88, avenue Ballantyne N, Montréal Ouest, Qc H4X 2B8</p> <p>Sheri McLeod</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL: 1 000 \$</p> <p style="text-align: center;">Gracia Kasoki Katahwa 200 \$ Magda Popeanu 300 \$ Peter McQueen 200 \$ Despina Sourias 200 \$ Sonny Moroz 100 \$</p>
<p>Association Jamaïcaine de Montréal Inc.</p> <p>1141772351</p> <p>4065, rue Jean-Talon O, Montréal, Qc H4P 1W6</p> <p>Sharon Nelson, président</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL: 450 \$</p> <p style="text-align: center;">Gracia Kasoki Katahwa 125 \$ Peter McQueen 200 \$ Stéphanie Valenzuela 125 \$</p>
<p>Association des locataires HLM de la rue Walkley</p> <p>1172901572</p> <p>5411, avenue Walkley appartement 03 Montréal, Qc H4V 2M6</p> <p>Adel Ben Mabrouk</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL: 700 \$</p> <p style="text-align: center;">Gracia Kasoki Katahwa 200 \$ Despina Sourias 500 \$</p>
<p>Souvenirs et Mémoires de la Côte-des-Neiges</p> <p>1177978948</p> <p>10-3070, avenue Van Horne Montréal, Qc H3S 1R2</p> <p>Jonathan Buisson</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL 500 \$</p> <p style="text-align: center;">Magda Popeanu 500 \$</p>
<p>École jeunesse richesse du samedi</p> <p>1164332984</p> <p>3333, rue Jean-Talon Ouest bureau 619 Montréal, Qc H3R 2G1</p> <p>Otilia Sorina Tunaru</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL 500 \$</p> <p style="text-align: center;">Magda Popeanu 500 \$</p>



<p>La Maison de la Barbade (Montréal) inc. - Barbados House (Montreal) inc.</p> <p>1145521291</p> <p>199 Drive Beaurepaire Beaconsfield, Qc H9W 3B9</p> <p>Cynthia Waithe</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL: 490 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 145 \$ Peter McQueen 200 \$ Stéphanie Valenzuela 145 \$</p>
<p>Conseil Communautaire NDG</p> <p>1142718700</p> <p>5964, Notre-Dame de Grâce Montréal, Qc H4A 1N1</p> <p>Halah Al-Ubaidi</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL: 800 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 100 \$ Peter McQueen 500 \$ Despina Sourias 200 \$</p>
<p>Conseil Communautaire NDG</p> <p>1142718700</p> <p>5964, Notre-Dame de Grâce Montréal, Qc H4A 1N1</p> <p>Halah Al-Ubaidi</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL: 500 \$</p> <p>Peter McQueen 500 \$</p>
<p>PAAL Partageons le monde</p> <p>1172428204</p> <p>1-4815, avenue Bessborough, Montréal, QC H4V 2S2</p> <p>Pilar Hernandez Romero</p>	<p style="text-align: right;">TOTAL: 600 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 100 \$ Peter McQueen 500 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1244570016

RÉSOLUTION CA24 170237

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CHEMIN QUEEN-MARY

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

Accorder une contribution financière totalisant 25 000 \$ à l'organisme Association des marchands du chemin Queen-Mary (AMCQM), organisme de l'arrondissement, pour la période du 4 novembre 2024 au 4 novembre 2025, dans le cadre du « Programme de



soutien financier aux associations de marchands - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce » et approuver le projet de convention à cette fin.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1249223009

RÉSOLUTION CA24 170238

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - BIZ NDG

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière totalisant 20 000 \$ à l'organisme, Les gens d'affaires Notre-Dame-de-Grâce (Biz NDG), organisme de l'arrondissement, pour l'année 2024 en appui au projet d'animation du village des fêtes, et approuver le projet de convention à cette fin;

D'approuver le projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1249223008

RÉSOLUTION CA24 170239

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - VÉLO QUÉBEC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$, incluant les taxes si applicables, à Vélo Québec pour la réalisation du projet Cycliste averti, pour la saison 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'autoriser une dépense à cette fin de 3 000 \$, incluant les taxes si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1245284010



RÉSOLUTION CA24 170240

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 80 000 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu, Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, pour la réalisation des activités « Table habitation sociale et du Chantier salubrité de Côte-des-Neiges », pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2025 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1247397002

RÉSOLUTION CA24 170241

DÉPÔT - PROJETS RÉFECTION JARDINS COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen
Mme Stephanie Valenzuela

D'autoriser le dépôt de deux projets, l'un pour la réfection du jardin communautaire Châteaufort et l'autre pour la réfection du jardin communautaire NDG, pour un montant maximal de 100 000 \$ dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1246971001

RÉSOLUTION CA24 170242

DÉPÔT DE CANDIDATURE - CONCOURS PROJET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - SITE HIPPODROME

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le dépôt de la candidature de l'arrondissement au Concours des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux pour le projet de sécurité alimentaire sur le site de l'Hippodrome.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1249982005

RÉSOLUTION CA24 170243

APPROBATION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'approuver, tel que soumis, le calendrier et le lieu des séances ordinaires pour l'année 2025;

DATES

Lundi 3 février 2025

Lundi 10 mars 2025

Lundi 7 avril 2025

Lundi 5 mai 2025

Lundi 9 juin 2025

Lundi 7 juillet 2025

Lundi 4 août 2025

Mardi 2 septembre 2025

Lundi 24 novembre 2025

(Dans la mesure où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment.)*

Lundi 8 décembre 2025

(Dans la mesure où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment.)*

Toutes les séances ordinaires se tiennent à 19 heures;

Les séances ordinaires et extraordinaires se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie, Montréal à l'exception des séances ordinaires des mois de mars et avril qui se tiendront respectivement au Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland et au centre Le 6767, 6767, chemin de la Côte-des-Neiges.

* L'année 2025 étant une année d'élection générale, le conseil d'arrondissement ne peut plus siéger à compter de 16 h 30 le jeudi 2 octobre 2025, et ce, jusqu'au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller à la suite des élections du 2 novembre 2025 a prêté serment, à moins d'un cas de force majeure nécessitant son intervention (article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, C. E-2.2).



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1246290030

RÉSOLUTION CA24 170244

ORDONNANCES - PROMOTION COMMERCIALE - SDC CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance OCA24 17070 jointe à la présente permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de ces ordonnances, du 29 au 30 novembre 2024 et du 6 au 7 décembre 2024 pour la promotion commerciale de la SDC Côte-des-Neiges;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), l'ordonnance OCA24 17071 jointe à la présente permettant des enseignes temporaires, du 29 au 30 novembre 2024 et du 6 au 7 décembre 2024 pour la promotion commerciale de la SDC Côte-des-Neiges à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA23 17389, article 45), l'ordonnance OCA24 17072 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 29 au 30 novembre 2024 et du 6 au 7 décembre 2024 pour la promotion commerciale de la SDC Côte-des-Neiges, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1249223010

RÉSOLUTION CA24 170245

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024 joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA24 17073, OCA24 17074 et OCA24 17075 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1243982002

RÉSOLUTION CA24 170246

ORDONNANCE - LIMITE DE VITESSE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'édicter l'ordonnance OCA24 17076 afin de limiter à 30 kilomètres par heure la vitesse maximale prescrite sur les rues suivantes :

- Chemin de la Côte-Saint-Luc entre l'avenue Marcil et l'avenue Old Orchard;
- Chemin Queen-Mary entre l'avenue Earnscliffe et l'avenue Coolbrook;
- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre l'avenue de Darlington et l'avenue Woodbury;
- Rue Sherbrooke Ouest entre l'avenue Connaught et l'avenue Trenholme;
- Rue Sherbrooke Ouest entre l'avenue West Broadway et l'avenue Belmore;
- Boulevard Décarie entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et l'avenue Brillon;
- Boulevard de Maisonneuve Ouest, entre l'avenue Benny Crescent et l'avenue West Hill;
- Chemin de la Côte-St-Luc, entre l'avenue West Hill et l'avenue de Kensington;
- Chemin de la Côte-St-Luc, entre le boulevard Décarie et l'avenue Bonavista;
- Avenue Van Horne, entre l'avenue Mountain Sights et l'avenue de Westbury;
- Chemin Queen-Mary, entre l'avenue Roslyn et le 3739, Queen-Mary;
- Avenue Decelles, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Édouard-Montpetit;
- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Decelles et le 3175 chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Boulevard Cavendish, entre la rue de Terrebonne et la rue Duncan;
- Chemin de la Côte-des-Neiges, entre l'avenue Lacombe et la rue Jean-Brillant;
- Chemin de la Côte-des-Neiges, entre l'avenue Plamondon et l'avenue Carlton.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1248236001

RÉSOLUTION CA24 170247

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil municipal peut approuver le budget d'une société de développement commercial, après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements;



ATTENDU QUE le conseil municipal lors de son assemblée du 25 août 2003 a adopté le *Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial* (03-108);

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement lors de son assemblée du 27 juin 2017 a autorisé la constitution de la Société de développement commerciale Expérience Côte-des-Neiges;

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et dépose le projet de règlement.

40.04 1249223006

RÉSOLUTION CA24 17 0248

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et dépose le projet de règlement.

40.05 1243930002

RÉSOLUTION CA24 170249

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente il sera adopté dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2025-2034, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 3 440 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement et dépose le projet de règlement.

40.06 1246460006

RÉSOLUTION CA24 17 0250

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement sur



la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 et dépose le projet de règlement.

40.07 1246460005

RÉSOLUTION CA24 170251

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) et dépose le projet de règlement.

40.08 1243408003

RÉSOLUTION CA24 170252

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RCA24 17404

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement de lotissement » remplaçant le *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c.O-1)*;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement intitulé « Règlement de lotissement » remplaçant le *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c.O-1)*;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1246290020

RÉSOLUTION CA24 170253

ADOPTION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT RCA24 17405

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu



D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA24 17405 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation* (RCA22 17368) et le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (RCA22 17379) afin de simplifier l'application de la réglementation discrétionnaire et rehausser les exigences réglementaires en matière de transition écologique;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1246290021

RÉSOLUTION CA24 170254

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA24 17400

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA24 17400 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de corriger les limites des zones 0542, 0596 et 0628, d'ajouter la catégorie d'usage " Espace naturel - E.1(2) " à la zone 0596 et de créer deux nouvelles zones E.1(2) (1001 et 1002) à même les zones 0589 et 0268 (Parcs du Précieux-Sang, Mackenzie-King et Marie-Gérin-Lajoie) a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA24 17400 a été tenue le 23 mai 2024 conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2024 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA24 17400 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de corriger les limites des zones 0542, 0596 et 0628, d'ajouter la catégorie d'usage " Espace naturel - E.1(2) " à la zone 0596 et de créer deux nouvelles zones E.1(2) (1001 et 1002) à même les zones 0589 et 0268 - Parcs du Précieux-Sang, Mackenzie-King et Marie-Gérin-Lajoie.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.11 1246290007

RÉSOLUTION CA24 17 0255**ADOPTION - RÈGLEMENTS RCA24 17406 ET RCA24 17407**

ATTENDU QUE les règlements suivants : « *Règlement modifiant le Règlement établissant une rémunération additionnelle pour le maire d'arrondissement (RCA07 17132)* » et « *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions (RCA17 17283)* » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice 2024, ont été précédés d'un avis de motion et ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies des projets de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, les règlements suivants : « *Règlement RCA24 17406 modifiant le Règlement établissant une rémunération additionnelle pour le maire d'arrondissement (RCA07 17132)* » et « *Règlement RCA24 17407 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions (RCA17 17283)* » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice 2024.

Un débat s'engage.

Adoptées à l'unanimité des voix comprenant celle de la mairesse Gracia Kasoki Katahwa.

40.12 1243408001

RÉSOLUTION CA24 170256**RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-145**

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-145 visant à autoriser certains usages de la famille équipements collectifs et institutionnels, ainsi que les usages de salle de spectacle, d'exposition, de réception, de réunion, les cliniques médicales, les écoles d'enseignement spécialisé, les bureaux et l'usage restaurant-traiteur comme usage complémentaire, pour l'immeuble situé au 5220, rue Sherbrooke Ouest, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, conformément aux articles 214 et 145.38 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QUE trois affiches ont été placées le 17 septembre 2024 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature



de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 25 septembre 2024, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2024, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, la résolution approuvant le projet particulier PP-145 visant à autoriser certains usages de la famille équipements collectifs et institutionnels, ainsi que les usages de salle de spectacle, d'exposition, de réception, de réunion, les cliniques médicales, les écoles d'enseignement spécialisé, les bureaux et l'usage restaurant-traiteur comme usage complémentaire, pour l'immeuble situé au 5220, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (CA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 5220, rue Sherbrooke Ouest et correspondant au lot 4 139 707 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation est autorisée conformément aux conditions énoncées à la présente résolution.

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'autoriser les usages suivants:

- Activité communautaire ou socioculturelle;
- bibliothèque;
- garderie;
- maison de la culture;
- musée
- salle de spectacle;
- salle d'exposition;
- salle de réception
- salle de réunion;
- cliniques médicales;



- écoles d'enseignement spécialisé;
- bureau;
- restaurant-traiteur comme usage complémentaire.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible, avec celles prévues à la présente résolution, continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SOUS-SECTION I

CONDITIONS RELATIVES AU PROJET D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE

4. Une demande de permis de transformation visant à autoriser une occupation de l'immeuble en vertu de la présente résolution est soumise au respect des conditions suivantes :

- a) que le plafond en fausse-voûte de bois peint ainsi que son intégrité visuelle soient conservés ;
- b) que les lustres et appliqués muraux de la nef et la galerie soient conservés;
- c) que les motifs peints au pochoir sur les murs du chœur et les imitations de maçonnerie pour les ouvertures soient conservés;
- d) que les vitraux soient conservés et réparés au besoin.

SOUS-SECTION II

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE TRANSFORMATION ET D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE

5. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de transformation visant à autoriser une occupation de l'immeuble en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

- a) d'un document faisant état d'un diagnostic détaillé et rigoureux de l'état physique du bâtiment et des engagements en matière de travaux de conservation tant intérieurs qu'extérieurs soient fournis et réalisés par une personne experte dans le domaine, notamment en histoire, en patrimoine et en architecture;
- b) d'un rapport d'expertise acoustique et, s'il y a lieu, des mesures ou des interventions spécifiques visant à prendre en compte les impacts du bruit et des vibrations que pourrait engendrer l'exercice des usages autorisés sur les habitations voisines;
- c) d'un plan de gestion des déplacements, incluant les engagements et ententes nécessaires à sa mise en œuvre, en lien avec les besoins du projet. Un tel plan devra être conforme aux attentes de l'arrondissement, lesquelles visent à ce que soient minimisés les impacts liés à la présence et à la circulation des véhicules dégagés par les activités dans le voisinage;
- d) d'un plan de gestion des matières résiduelles.

ANNEXE A

Territoire d'application

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.13 1245626006

RÉSOLUTION CA24 170257**DÉROGATION MINEURE - 5504-5522, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 octobre 2024, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relatif à la demande de dérogation mineure a été publié sur le site internet de la Ville le 10 octobre 2024 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une dérogation mineure à la marge latérale minimale prescrite par l'article 50 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le site situé au 5504 à 5522, chemin de la Côte-Saint-Luc (lot 2 605 334), tel que présenté au plan estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 9 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1245626011

RÉSOLUTION CA24 170258**PIIA - 3833, AVENUE DE MELROSE**

ATTENDU que la demande ne respecte pas les objectifs et critères prévus aux articles 113, 114 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui ont été évalués en fonction du facteur d'homogénéité de l'environnement immédiat prescrit à l'article 109 de ce règlement;

ATTENDU que les transformations proposées ne sont pas compatibles avec le style architectural du bâtiment;

ATTENDU que les saillies proposées, qui ont une largeur de 40 cm de plus comparée à la largeur des saillies existantes sur le duplex jumelé voisin, posent un problème quant à l'intégration architecturale;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé, lors de la séance tenue le 14 août 2024, d'approuver les plans soumis à condition de conserver les dimensions des saillies telles que l'existant, ceci en considérant les critères applicables au projet, et que le requérant ne souhaite pas modifier son projet conformément à cette recommandation;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Peter McQueen

De refuser les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276), visant à transformer les saillies en cour avant du bâtiment unifamilial jumelé situé au 3833, avenue de Melrose, comme présenté sur les plans d'architecture signés par Alt + Agapi, architectes, estampillés le 9 septembre 2024 par la Division de l'urbanisme - dossier relatif à la demande de permis 3003392337.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1245626009

RÉSOLUTION CA24 170259

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - SEPTEMBRE 2024

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois de septembre 2024.

60.01 1247479010

RÉSOLUTION CA24 170260

MOTION - RETRAIT TEMPORAIRE - PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DE TERREBONNE

Attendu que la piste cyclable sur la rue de Terrebonne ait été aménagée à l'été 2024 sans qu'il y ait eu de consultations suffisantes selon les institutions locales et la communauté;

Attendu que la nouvelle configuration de la rue, incluant des sens uniques et la suppression de nombreuses places de stationnement, cause un impact négatif sur l'accessibilité des institutions du quartier, notamment pour les cérémonies de mariages, de funérailles, et autres événements importants de la paroisse Saint Monica;

Attendu que selon M. Paul Wong, directeur de la paroisse de Saint Monica, celle-ci subit une baisse de fréquentation de 30 % depuis la mise en place de ces aménagements cyclables et prévoit ainsi un déficit historique pouvant atteindre entre 60 000 \$ et 80 000 \$ pour l'année en cours, ce qui met en péril sa viabilité;

Attendu que plusieurs plaintes de la communauté au sujet des nouveaux aménagements ont été portées à l'attention de l'Ombudsman, qui devrait prochainement émettre ses recommandations;

Attendu que les citoyens fréquentant la paroisse de Saint Monica ont agi de bonne foi en proposant à l'Arrondissement des solutions raisonnables pour accommoder tous les usagers du secteur, comme par exemple, instaurer un système de vignettes pour



permettre un accès temporaire lors des événements de la paroisse, mais qu'ils ont vu leurs propositions refusées par l'Arrondissement;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

Que l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce retire temporairement la piste cyclable sur la rue de Terrebonne durant l'hiver 2024-2025, pour permettre un accès sécuritaire aux institutions locales et répondre aux préoccupations des paroissiens de Saint Monica;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce accepte de s'asseoir, au cours de l'hiver 2024-2025, avec les différents groupes d'usagers et du milieu communautaire, afin d'atteindre un consensus autour de solutions pérennes au sujet des aménagements cyclables dans ce secteur.

Un débat s'engage.

Le conseiller Sonny Moroz et la conseillère Despina Sourias votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Peter McQueen et les conseillères Magda Popeanu et Stephanie Valenzuela votent contre la proposition.

PROPOSITION REJETÉE À LA MAJORITÉ

65.01 1244570017

RÉSOLUTION CA24 170261

INSCRIPTION - 3 ESPACES NATURELS AU RÉPERTOIRE DES MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser l'inscription de trois espaces naturels au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1249982006

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 heures 15.



Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA24 170229 à CA24 170261 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

